

**SYNDICAT DES EAUX  
DE LA PLAINE ET DES COLLINES DU CATELAN  
232 rue du Stade  
38890 MONTCARRA**

**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le 29 janvier,  
LE COMITE SYNDICAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Siège, sous  
la présidence de M. Patrick FERRARIS.  
Date de convocation du Comité : 23 janvier 2025

**PRESENTS** : MM. VERJAT, GIRAUD, BALLY, COTTAZ, EMERAUD, FERRARIS, CONSTANTIN, Mme  
MOREL, MM. ODET, VUAILLAT, BLANDIN, CHAVANON, COURBOU, MONIN, Mme STIVAL.

**EXCUSES** : MM. CARRAS, BARRET, DAMBONVILLE\*, DROGOZ, GARCIA, GRANGER, TOUSSENEL,  
DURAND, Mmes HARTMANN\*, FRACHON, GAUDET, MM. GRILLET\*, LELONG, Mme TISSERAND.

Secrétaire de séance : Louis BALLY

\*Pouvoirs : de M. DAMBONVILLE à M. CONSTANTIN, de Mme HARTMANN à M.  
CHAVANON, de M. GRILLET à Mme STIVAL.

**Nombre de Délégués**

**En exercice : 29**

**Présents : 15**

**Votants pour ce sujet : 18\***

**Pour : 18\***

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**OBJET : TARIFICATION TRAVAUX DE BRANCHEMENT ET AUTRES  
PRESTATIONS à compter du 01/02/2025**

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que les tarifs pour les travaux neufs de branchement « Eau » et « Assainissement » qui doivent être facturés par le Syndicat ainsi que les tarifs de diverses prestations, avaient été fixés pour 2025 lors du dernier Comité Syndical du 4 décembre 2024. Il est nécessaire de rajouter certains articles régulièrement utilisés à ce bordereau de prix. Monsieur le Président propose également, pour toute pièce non répertoriée

dans ce nouveau bordereau de prix, de la facturer au prix d'achat auquel sera appliqué un coefficient de 1.30.

Le Comité Syndical, après avoir entendu les explications de Monsieur le Président, à l'unanimité :

- **FIXE** les tarifs des travaux de branchements eau et assainissement et autres prestations suivant le tableau ci-dessous :

Réf. Anémone	Code tarif	Libellé anémone	TARIF EN € H.T.	Unité
		<b>PREPARATION DE CHANTIER - RECOLEMENT - DIVERS</b>		
OUV	1.01	OUVERTURE DE CHANTIER (Démarches administratives,...)	54.00 €	F
SIGNVC	1.02	SIGNALISATION POUR CHANTIER SOUS VOIE COMMUNALE	141.00 €	F
SIGNRD	1.03	SIGNALISATION POUR CHANTIER SOUS ROUTE DEPARTEMENTALE	353.00 €	F
FELX	1.04	LOCATION FELX TRI COLORES (la journée)	102.00 €	J
DROIT	1.05	DROIT DE REOUVERTURE	35.00 €	F
DROITREL	1.06	DROIT DE REOUVERTURE APRES RELANCE POUR L'ABONNEMENT	94.00 €	F
CP	1.07	CONTROLE D'UN POTEAU D'INCENDIE	35.00 €	F
REC	1.08	RECOLEMENT	94.00 €	F
VERIF	1.09	VERIFICATION DE COMPTEUR	70.00 €	F
CONCAC	1.10	CONTROLE D'UN BRANCHEMENT D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	120.00 €	F
FBR1000	1.11	FRAIS DE BRANCHEMENT AU RESEAU	1 000.00 €	F
PFAC3000	1.12	PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DEL'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	3 000.00 €	F
SPC	1.13	CONTROLE PERIODIQUE D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	190.00 €	F
SP02	1.14	DIAGNOSTIC DE L'INSTALLATION EXISTANTE DANS LE CADRE D'UNE VENTE-	190.00 €	F
SP04	1.15	CONTROLE DE BONNE EXECUTION D'UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (conception + réalisation)	400.00 €	F
SP05	1.16	CONTROLE D'UNE INSTALLATION REHABILITEE (conception + réalisation)	400.00 €	F
DEPOTAGE	1.17	PRISE EN CHARGE DE SOUS-PRODUITS LIQUIDES DEL'ASSAINISSEMENT	25.00 €	M3
		<b>MAIN D'ŒUVRE - TERRASSEMENT - REMBLAIEMENT</b>		
MO	2.01	MAIN D'ŒUVRE ET DEPLACEMENT (1 agent)	54.00 €	H
MO2	2.02	MAIN D'ŒUVRE ET DEPLACEMENT (2 agents)	106.00 €	H
CAMION	2.03	CAMION	95.00 €	H
TRACTO	2.04	TRACTO-PELLE	95.00 €	H
BRISEJ	2.05	TRACTO BRISE ROCHE (la journée)	1 059.00 €	J
COMP	2.06	COMPRESSEUR POUR DECOUPE CHAUSSEE	37.00 €	H
INT	2.07	INTERVENTION	44.00 €	F
INTS	2.08	INTERVENTION SAMEDI	71.00 €	F
INTF	2.09	INTERVENTION DIMANCHE NUIT OU JOUR FERIE	101.00 €	F
EVDEB	2.10	EVACUATION DES DEBLAIS	20.00 €	M3
DECOUCHAU	2.11	DECOUPE DE CHAUSSEE EN ENROBES A CHAUD	21.00 €	M2
DEMOCHAU	2.12	DEMOLITION DE CHAUSSEE EN ENROBES A CHAUD	26.00 €	M2
DEMOBI	2.13	DEMOLITION DE CHAUSSEE BI- COUCHEE COMPRI S DECOUPE	21.00 €	M2
PLUVA SURP	2.14	PLUS-VALUE POUR SURPROFONDEUR DE TRANCHEE	12.00 €	DM
PLUVA CROIS	2.15	PLUS-VALUE POUR CROISEMENT CABLES OU TUYAUX	59.00 €	U
PLUVA LONGE	2.16	PLUS-VALUE POUR LONGEMENT DE CONDUITE à - 0.50 M	28.00 €	ML
FORFAITER	2.17	FORFAIT POUR TERRASSEMENT, FOURNITURE ET POSE DE TUYAUX P.V.C. DIAM. 160MM- de 0 à 5 mètres	706.00 €	F
PLUVA +5	2.18	PLUS-VALUE AU DELA DE 5 METRES	77.00 €	ML
PLUVA DEMI CHAU	2.19	PLUS-VALUE POUR TRAVAIL PAR DEMI- CHAUSSEE	683.00 €	F
BLINTR	2.20	BLINDAGE DE TRANCHEE AVEC LE BOUQUJER	10.00 €	M2
PEROREG	2.21	PERCEMENT DE REGARD EXISTANT	318.00 €	U
TERRAS	2.22	TERRASSEMENT A LA MAIN	77.00 €	M3
SABLELIT	2.23	SABLE POUR LIT DE POSE ET ENROBAGE- LEM3 COMPACTE	47.00 €	M3
GRAVELETTE	2.24	GRAVELETTE	47.00 €	M3
TOUT VENANT	2.25	TOUT VENANT	33.00 €	M3
GRAVE	2.26	GRAVECIMENT	207.00 €	M3
BETON	2.27	FTURE ET MISE EN PLACE DE BETON AUTO-COMPACTANT	230.00 €	M3
BOUCHONBUT	2.28	1 BOUCHON, 1 BUTEE	35.00 €	U
PERCEMUR	2.29	PERCEE DE MUR	18.00 €	DM
ROCHED/20	2.30	ROCHE CONCASSE 0/20	40.00 €	M3



		FONTAINERIE - ROBINETTERIE - REGARDS COMPTEUR - CANALISATIONS		
		<b>PRESSION</b>		
ECH15	3.01	ECHANGE STANDARD COMPTEUR(15 mm)	61.00€	U
ECH20	3.02	ECHANGE STANDARD COMPTEUR(20 mm)	71.00€	U
ECH30	3.03	ECHANGE STANDARD COMPTEUR(30 mm)	244.00€	U
FOUR	3.04	FOURREAU PVC.D.100	6.00€	ML
PRISE	3.05	PRISE EN CHARGE COMPLETE 15 MM comprenant : collier de prise, robinet de prise, joint cuir, tabernacle,...	219.00€	U
PRISE20	3.06	PRISE EN CHARGE COMPLETE 20 MM comprenant : collier de prise, robinet de prise, joint cuir, tabernacle,...	224.00€	U
PRISE32	3.07	PRISE EN CHARGE COMPLETE 32 MM comprenant : collier de prise, robinet de prise, joint cuir, tabernacle,...	272.00€	U
PRISE40	3.08	PRISE EN CHARGE COMPLETE 40 MM comprenant : collier de prise, robinet de prise, joint cuir, tabernacle,...	332.00€	U
TABER	3.09	TABERNALE BÉTON	16.00€	U
CLO	3.10	CLOCHE DE VANNE	16.00€	U
TETBAC	3.11	TÊTE DE BOUCHE À CLEF RÉHAUSSABLE	80.00€	U
ALLCOLF	3.12	ALLONGE COLLETTTE FONTE	57.00€	U
RAC20/27	3.13	RACCORD 20/27	15.00€	U
RAC26/34	3.14	RACCORD 26/34	24.00€	U
RAC33/42	3.15	RACCORD 33/42	34.00€	U
RAC40/49	3.16	RACCORD 40/49	51.00€	U
REG	3.17	REGARD SUR COMPTEUR	430.00€	U
REHAU	3.18	RÉHAUSSE DE REGARD COMPTEUR	179.00€	U
REG800TF	3.19	REGARD DIAM. 800 AVEC TAMPON FONTE	375.00€	U
REG1000	3.20	REGARD DIAM. 1000	478.00€	U
REG800X800TF	3.21	REGARD CARRÉ 800 X 800 AVEC TAMPON FONTE	518.00€	U
REG1000X1000	3.22	REGARD 1000X1000 AVEC TAMPON FONTE	645.00€	U
REG1200X1200TF	3.23	REGARD CARRÉ 1200 X 1200 AVEC TAMPON FONTE	948.00€	U
REG1500TF	3.24	REGARD CARRÉ 1500 X 1500 AVEC TAMPON FONTE	1 601.00€	U
ROBTE	3.25	ROBINET ET TÊTE PURGEUR DE 25 MM	58.00€	U
ROBTE32	3.26	ROBINET ET TÊTE PURGEUR 32MM	104.00€	U
SCELLECONS	3.27	SCÈLEMENT ET CONSOLE	13.00€	U
PEHD15.4/20	3.28	TUYAUX PEHD 15.4/20 (fourniture sans pose)	4.00€	ML
PEHD19.4/25	3.29	TUYAUX PEHD 19.4/25 (fourniture sans pose)	6.00€	ML
PEHD24.8/32	3.30	TUYAUX PEHD 24.8/32 (fourniture sans pose)	7.00€	ML
PEHD31/40	3.31	TUYAUX PEHD 31/40 (fourniture sans pose)	11.00€	ML
PEHD38.8/50	3.32	TUYAUX PEHD 38.8/50 (fourniture sans pose)	15.00€	ML
PEHD53.6/63	3.33	TUYAUX PEHD 53.6/63 (fourniture sans pose)	16.00€	ML
PEHD64/75	3.34	TUYAUX PEHD 64/75 (fourniture sans pose)	18.00€	ML
PEHD76.8/90	3.35	TUYAUX PEHD 76.8/90 (fourniture sans pose)	19.00€	ML
PEHD106.6/125	3.36	TUYAUX PEHD 106.6/125 (fourniture sans pose)	28.00€	ML
NOUR2	3.37	NOURRICE DEUX DÉPARTS	137.00€	U
NOUR3	3.38	NOURRICE TROIS DÉPARTS	149.00€	U
NOUR4	3.39	NOURRICE QUATRE DÉPARTS	173.00€	U
NOUR5	3.40	NOURRICE CINQ DÉPARTS	200.00€	U
NOUR6	3.41	NOURRICE SIX DÉPARTS	227.00€	U
PI	3.42	KIT COMPOSITE COFFRE POTEAU D'INCENDIE	687.00€	U
PI80PC	3.43	Fourniture de POTEAU INCENDIE BAYARD type Émeraude argent (à prises sous coffre) DN 80 - non choc	1 388.54€	U
PI100PC	3.44	Fourniture de POTEAU INCENDIE BAYARD type Émeraude argent (à prises sous coffre) DN 100 - non choc	1 741.60€	U
PI150PC	3.45	Fourniture de POTEAU INCENDIE BAYARD type Émeraude argent (à prises sous coffre) DN 150 - non choc	3 138.16€	U
PI80PA	3.46	Fourniture de POTEAU INCENDIE BAYARD type Saphir argent (à prises apparentes) DN 80 - non choc	1 388.54€	U
PI100PA	3.47	Fourniture de POTEAU INCENDIE BAYARD type Saphir argent (à prises apparentes) DN 100 - non choc	1 741.60€	U

REGARDS DE VISITE ET DE BRANCHEMENT - CANALISATIONS GRAVITAIRES				
BOITBRT	4.01	FTURE ET MISE EN PLACE DE BOITE DE BRANCHEMENT	532.00€	F
BOITEMULTI	4.02	FTURE ET MISE EN PLACE BOITE BRANCHEMENT MULTIDIRECTIONNELLE	646.00€	F
PLUVAHAUSB	4.03	PLUS-VALUE POUR HAUSSE BOITE DE BRANCHEMENT	18.00€	DM
TAB40	4.04	TABOURET 40/40 Y COMPRIS TAMPON HYDRAULIQUE	455.00€	U
TABOR	4.05	CONFECTION D'UN TABOURET BORGNE	353.00€	U
FTURECUL	4.06	FTURE ET MISE EN PLACE DE CULOTTE DE RACCORDEMENT,	314.00€	F
FTURETE300	4.07	FTURE ET POSE DE TE ORIENTABLE EN FONTE 300/ 150 MM, Y COMPRIS DECOUPE SUR COLLECTEUR EXISTANT	663.00€	F
FTURETE200	4.08	FTURE ET POSE DE TE ORIENTABLE EN FONTE 200/ 150 MM, Y COMPRIS DECOUPE SUR COLLECTEUR EXISTANT	571.00€	F
FTURECULGRES	4.09	FTURE ET POSE DE CULOTTE DE RACCORDEMENT EN GRES 200/ 150 MM	357.00€	F
REG800TTC	4.10	REGARD DIAM. 800 AVEC TAMPON TOUTES CHARGES	1 000.00€	U
REG1000TTC	4.11	REGARD DIAM. 1000 AVEC TAMPON TOUTES CHARGES	1 118.00€	U
PLUVAL1.3	4.12	PLUS-VALUE AU DELA DE 1.30 M	62.00€	DM
REFECTIONS				
REFCHAUBI	5.01	REFECTION DE CHAUSSEE A L'EMULSION BITUME (bi-couche)	19.00€	M2
REFCHAUFROI	5.02	REFECTION DE CHAUSSEE EN ENROBE A FROID	43.00€	M2
REFCHAUCHAU	5.03	REFECTION DE CHAUSSEE EN ENROBE A CHAUD	94.00€	M2
REFOONCAS	5.04	REFECTION CONCASSE 0/25	11.00€	M2
DEPPAVE	5.05	DEPOSE ET REPOSE DE PAVES	294.00€	M2

- **DIT** que les articles non répertoriés dans ce bordereau de prix seront facturés à leur prix d'achat auquel sera appliqué un coefficient de 1.3.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Acte rendu exécutoire par :  
 - Télétransmission en Préfecture  
 Le: 31/01/2025  
 - Publication le : 31/01/2025

Le Président,  
  
 SYNDICAT DES EAUX DE LA PLAINE  
 ET DES COLLINES DU CATELAN  
 232, Rue du Stade  
 38890 MONTCARRA  
 Patrick FERRARIS

**DELAYS ET VOIES DE RECOURS :**

✓ Conformément aux dispositions du Code de Justice Administrative, notamment les Articles R.102 et R.104, le Tribunal Administratif de GRENOBLE peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des deux dates suivantes :

- date de la transmission en Sous-Préfecture de LA TOUR DU PIN (Isère), (télétransmission en Préfecture)
- date de la publication (affichage ou notification).

✓ Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'Autorité Territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux, qui recommencera à courir :

- à compter de la date de notification de la réponse de l'Autorité Territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux, en l'absence de réponse de l'Autorité Territoriale pendant ce délai.